



Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2024-03-05

Rennes, le 05/03/2024

Objet : Fermeture du chemin de halage

## Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;  
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
VU la demande présentée par l'entreprise I-MARINE ;  
**Considérant** que des travaux d'arrachage d'élodée, bief de Calaudry doivent être réalisés du 11 au 29/03/2024 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### Arrête :

#### Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rives gauche et droite de l'écluse de Pont Houitte à l'écluse de Calaudry est interdit à tous les usagers.

#### Du 11 au 29/03/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place l'entreprise I-MARINE ainsi qu'une déviation sur la rive opposée au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de La Chapelle aux Filtzméens, St Domineuc et Québriac.

#### Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Signé par : VERONIQUE VERON  
Date A : 05/03/2024  
Qualité A : CANAUX - GEPAD -  
Responsable

Véronique VÉRON

RÉGION BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

RANNVRO BREIZH  
283 bati ar Jeneral Patton - CS 21 101 - 35711 Roazhon cedex 7  
Pgz : 02 99 27 10 10 | [www.breizh.bzh](http://www.breizh.bzh)

[twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR0233500016

